



2024

Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)



CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Sommaire

Contexte

Qu'est-ce que le PLPDMA ?	04
Les spécificités du territoire de la CAB et la production de déchets	07
La concertation menée pour l'élaboration du PLPDMA	10

Plan d'action

Axe 1 : Exemplarité de la CAB et des administrations	13
Action 1 : Systématiser et élargir les clauses environnementales dans les marchés publics	13
Action 2 : Charte de bonnes pratiques dans le cadre des conventions financées par la CAB	16
Action 3 : Mise en place d'une cellule de maintenance des bacs de collecte	18
Axe 2 : Réduire la production de biodéchets	20
Action 4 : Réduire les déchets verts de la CAB et des communes	20
Action 5 : Réduire le gaspillage alimentaire dans les commerces et autres établissements	22
Axe 3 : Réduire la production de déchets d'activités économiques	24
Action 6 : Mobiliser les commerçants, pour qu'ils participent à la réduction des emballages et déchets résiduels	24
Action 7 : Accompagner les acteurs dans le cadre de la Redevance Spéciale	27
Axe 4 : Allonger la durée de vie des produits	29
Action 8 : Accompagner les changements de comportements en faveur d'une consommation responsable (don, réemploi, etc.)	29
Axe 5 : Consommation responsable	31
Action 9 : Inciter à la réduction de la publicité papier dans les boîtes à lettres	31
Axe 6 : Encourager la valorisation de matière par une démarche d'économie circulaire	33
Action 10 : Collecter des bouteilles d'eau en PET pour la fabrication de bobines pour les imprimantes 3D	33
Action 11 : Collecter les cagettes alimentaires du marché de Bastia pour les réutiliser	35

Contexte

**Programme local de
prévention des déchets
ménagers et assimilés
(PLPDMA)**



CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Qu'est-ce que le PLPDMA ?

LE PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS EN 6 POINTS CLÉS

1.

Document de planification territoriale sur 6 ans.

4.

Réglementé par le décret n°2015-662 du 10 juin 2015.

2.

Obligatoire depuis le 1er janvier 2012.

5.

Compatible avec les objectifs des Plans Nationaux et Régionaux de prévention des déchets.

3.

Pour les collectivités responsables de la collecte des déchets ménagers et assimilés.

6.

Nécessite un bilan annuel et une réévaluation au terme de sa mise en œuvre.

QU'EST-CE QUE LE PLPDMA ?

LE PÉRIMÈTRE

- Déchets **issus des ménages et des activités économiques** (entreprises et secteur tertiaire- assimilés).
- Déchets collectés dans les mêmes conditions que les ordures ménagères **par le service public de gestion des déchets**.
- **Déblais et gravats** des déchèteries également compris.

DÉCHETS DE LA COLLECTIVITÉ

- Déchets des espaces verts publiques
- Déchets de voirie , marchés
- Déchets de l'assainissement (boues d'épurations)

DÉCHETS DE «ROUTINE» ORDURES MÉNAGÈRES ET ASSIMILÉES

Déchets collectés en mélange
(*poubelles ordinaires*)

= **Ordures ménagères résiduelles**

Déchets collectés sélectivement soit en porte-à-porte, soit en apport volontaire
(*emballages, déchets fermentescibles, verre...*)

DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Déchets produits par les ménages et les activités économiques collectés par le service public de gestion des déchets.

DÉCHETS OCCASIONNELS

Encombrants, déchets verts, déblais et gravats...

LE PROCESSUS D'ÉLABORATION

Développer une approche intégrée de gestion des déchets, impliquant tous les acteurs sur la prévention en amont et en aval

La CAB a élaboré un Règlement intérieur de la CCES



- + Bilan annuel du PLPDMA (avis de la CCES)
- + Evaluation des résultats tous les 6 ans avec la CCES

UNE COMMISSION CONSULTATIVE D'ÉVALUATION ET DE SUIVI DÉDIÉE : LA CCES

Elle intervient :

■ AU MOMENT DE L'ÉLABORATION DU PLPDMA :

Emettre un avis sur :

- L'identification des axes élaborés à la suite de la phase de diagnostic - CCES n°1 du 13 mai 2022
- Sur le projet de PLPDMA, les actions proposées et les éventuelles modifications - CCES n° 2 du 12 septembre 2024

■ LORS DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLPDMA :

Emettre un avis sur :

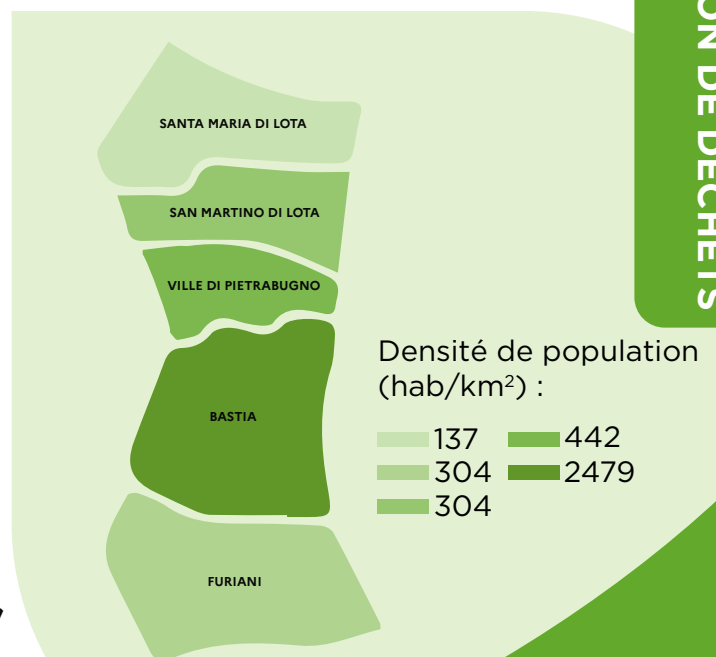
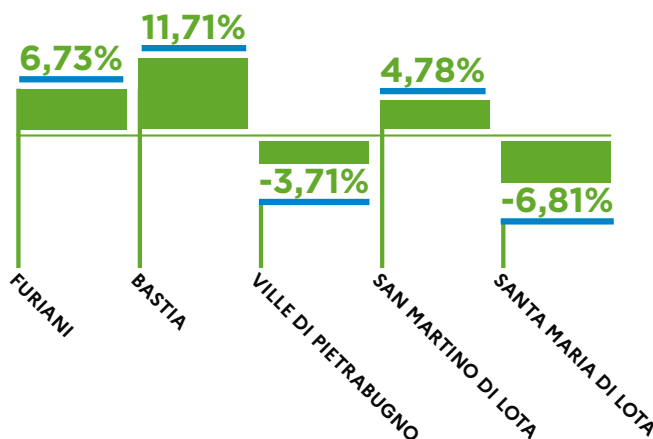
- Sur le bilan annuel
- Sur l'évaluation à 6 ans

Les spécificités du territoire de la CAB et la production de déchets

77%

de la population sur Bastia et une densité variable entre communes

ÉVOLUTION DE LA POPULATION ENTRE 2010/2021



LES SPÉCIFICITÉS DU TERRITOIRE...

Un **rythme de croissance supérieur** à la Corse
(+1,8%/AN)

Intercommunalité la plus dense de l'île
905 HAB./KM2

Grande majorité de **logements verticaux (80%)** et de **locataires (51%)**

52% de la population en dessous des **45 ans**

93% Une part importante de **résidences principales**

Une typologie d'habitat **«touristique urbain»** qui correspond plutôt à **« urbain dense »**

UN SECTEUR TERTIAIRE IMPORTANT GÉNÉRATEUR DES DÉCHETS ASSIMILÉS

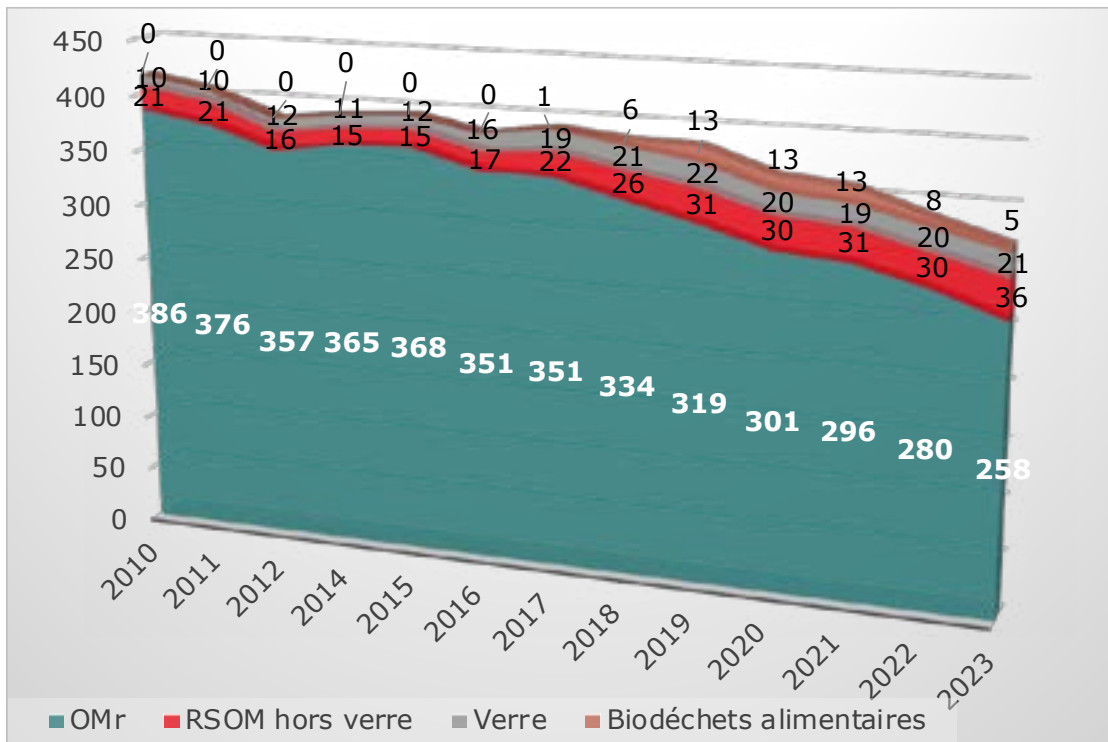
6071 établissements soit **30% des entreprises** de la Haute-Corse.

81% Secteur tertiaire
Commerces, services, enseignement, santé, administration publique...

14% Secteur construction
un enjeu fort dans les politiques territoriales.

UNE PRODUCTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS EN BAISSÉ EN 2023

Une réduction importante des OMR 258 kg/hab



2010

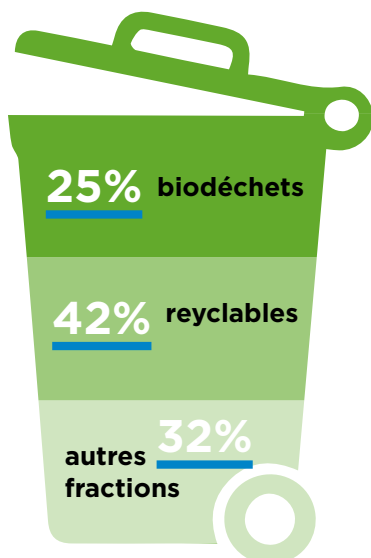
665 kg/habitant/an

2023

434 kg/habitant/an

LE CONTENU DES POUBELLES

Encore trop de déchets valorisables dans les Ordures ménagères



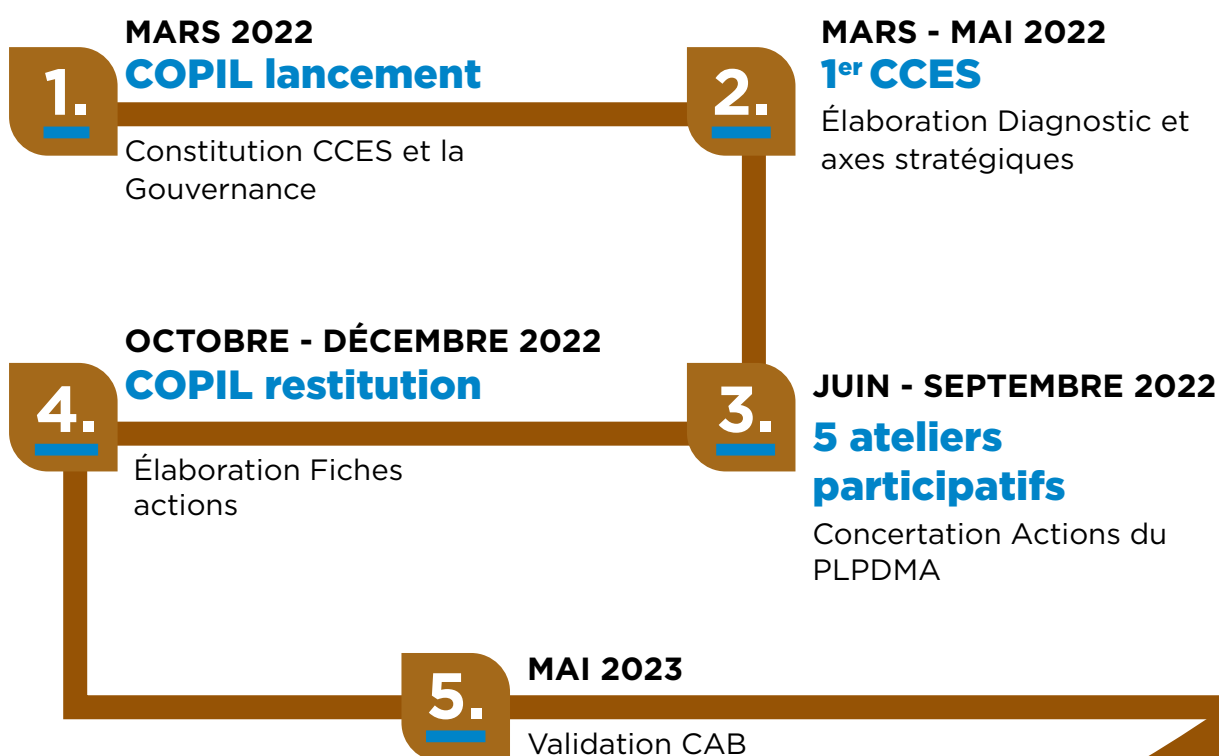
70%

de la poubelle grise détournable

Dont 7% gaspillage alimentaire, soit environ 20 kg/hab.

La concertation menée pour l'élaboration du PLPDMA

LES PREMIERS TEMPS FORTS DE L'ÉLABORATION DU PLPDMA



6.**NOVEMBRE - DÉCEMBRE 2024**

Consultation publique

7.**JANVIER 2025**

Adoption et publication

LA CONCERTATION EN 6 TEMPS D'ÉCHANGE AVEC PLUS DE 40 PARTICIPANTS**7****Associations**

(Zeru Frazu, Isatis, CPIE U Marinu, Alpha, Mare Vivu, Falepa Corsica, OPRA)

3**Bailleurs sociaux**

(Logirem, ERILIA, OPH2C)

3**Entreprises**

(Géant Casino, AM Environnement, ESAT)

3**Autres structures**

(CITEO, SYVADEC, OEC)

+**Les services CAB et les communes****1 réunion** de **sensibilisation** avec les **associations et bailleurs sociaux** en Juin 2022**3 ateliers thématiques** en juin 2022**1 atelier multithématique** en juillet 2022**1 atelier thématique** en septembre (en visio)**L'ÉLABORATION DU PLPDM**

Plan d'action

**Programme local de
prévention des déchets
ménagers et assimilés
(PLPDMA)**



**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Axe 1

ACTION 1 : SYSTÉMATISER ET ÉLARGIR LES CLAUSES ENVIRONNEMENTALES DANS LES MARCHÉS PUBLICS

OBJECTIF DE RÉDUCTION RÉGLEMENTAIRE

■ **Loi AGEC de 2020** : Prise en compte des enjeux de l'économie circulaire dans la commande publique, notamment à travers l'achat de matériels et de consommables issus du réemploi. (article 55)

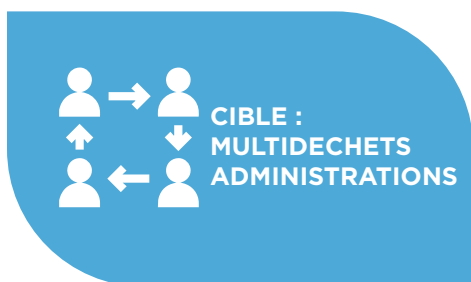
■ **Plan national de l'achat durable (PNAD 2022-2025)** : En 2025, 100% des contrats de la commande publique notifiés au cours de l'année comprennent au moins une considération environnementale

■ **Décret du 9 novembre 2022** : autorisation des collectivités et EPCI à faire don de matériels informatiques à des associations reconnues d'utilité publique ou reconnues d'intérêt général.



FICHE ACTION 1

OBJECTIFS QUALITATIFS DE LA CAB :



Réduire les déchets produits par la CAB dès l'élaboration des marchés publics et contribuer à l'exemplarité du territoire.



REALISATION CONCRÈTE

EN PLANIFIANT ANNUELLEMENT

- Planifier les besoins d'achats et de commande publique au sein des services
- Identifier les projets de procédures de marchés publics qui pourraient faire l'objet d'exigences favorisant la réduction des déchets. (produits issus du réemploi, de la réutilisation, du recyclage, indice de durabilité, analyse du cycle de vie, ajuster l'achat au plus proche du besoin, choix des matières premières, favoriser l'économie de la fonctionnalité, etc...)

EN FORMANT ET EN SENSIBILISANT

- Sensibiliser les élus à cette thématique et former les chargés d'opérations à la rédaction des cahiers des charges pour leur permettre d'élargir l'expression des attentes possibles dans les marchés produits et d'intégrer les exigences favorisant la diminution des déchets.

EN MENANT DES ACTIONS D'ENCADREMENT

- Dans les marchés de travaux, instaurer des critères de notation portant sur la réduction des déchets
- Utiliser les solutions juridiques adaptées pour permettre aux acteurs de l'ESS et de l'économie circulaire de se positionner
- Définir des indicateurs et une méthode d'évaluation permettant de quantifier la proportion de biens issus du réemploi, de la réutilisation et du recyclage, de qualifier et quantifier les résultats en matière de prévention des déchets
- Promouvoir la politique d'inclusion numérique local à travers le don des matériels informatiques dont la CAB ne se serve plus à des associations locales reconnues d'utilité publique ou d'intérêt général (décret du 7 novembre 2022)
- Partager l'expérience avec les communes membres afin de capitaliser les réussites
- Intégrer ces exigences dans le process d'achat et la certification ISO9001-2015 «Achats publics : élaboration, mise en concurrence, attribution et notification des marchés », dont la CAB est titulaire

PARTENAIRES POTENTIELS

ADMINISTRATIONS

Autres services de la CAB, Service informatique de la CAB, Communes membres de la CAB, OEC

ORGANISMES

ADEME, Organismes de formation (Corsica Orientazione,...)

CALENDRIER

2025

Identification des compétences et des besoins, Déploiement de la méthode interne de la CAB

2026

Organisation d'un atelier de sensibilisation en interne à la CAB
Mise en place des critères de notation

2027-2029

Évaluation, bilan et amélioration de la méthode, Organisation des ateliers pour les élus, Partage d'expérience avec les communes adhérentes

2029

Bilan de l'action

MOYENS

MOYENS HUMAINS

0.3 ETP (1 jour/ mois pour la chef service AJAP, 10 jours/an chef projet PLPDMA et 30 jours/an pour les agents des services généraux)

Eventuelle augmentation des ressources humaines à long terme en fonction de la massification des marchés et de leur suivi

MOYENS MATÉRIELS

■ Supports de formation et de communication

BOÎTE À OUTILS

■ La commande publique, levier d'économie circulaire

<https://expertises.ademe.fr/collectivites-secteurpublic/patrimoine-communes-comment-passer-a-laction/achats-commande-publique>

■ Exemples de projets d'éco-exemplarité

<https://www.optigede.ademe.fr/eco-exemplaritedechets-exemples>

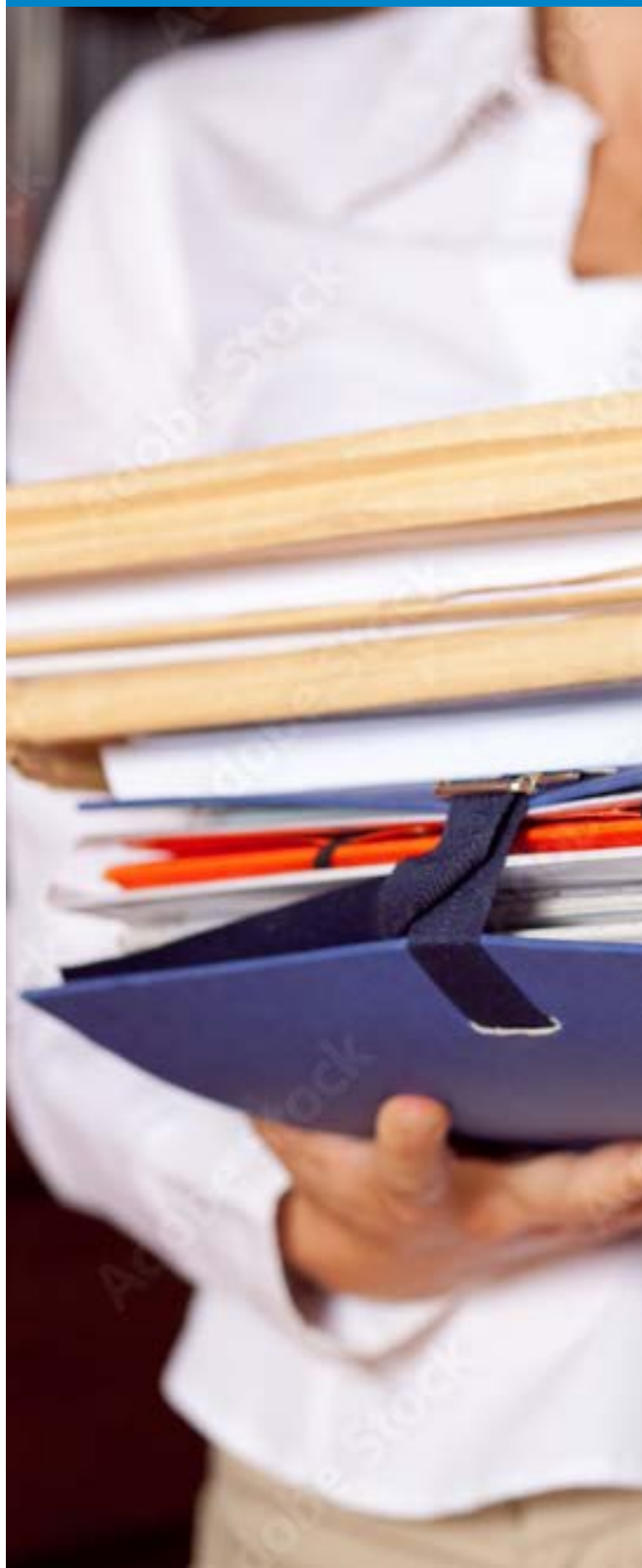
INDICATEURS DE SUIVI

■ Nombre de marchés publics responsables

■ Nombre d'élus sensibilisés

■ Nombre de services de la CAB formés

■ Nombre d'ateliers de partage d'expérience organisés



GISEMENT PRODUIT

500 g/ participant/ événement

0,2 kg/hab. par an (estimation sur 15 événements/an et 800 participants/ en moyenne + fête du sport 12000 participants)

OBJECTIFS REGLEMENTAIRES

■ **Loi AGEC de 2020** : Fin de l'usage des produits plastiques à usage unique (vaisselle, pailles, gobelets...) dont la

distribution de bouteilles plastiques dans le cadre d'évènements festifs, culturels ou sportifs la (article 77)

OBJECTIF DE LA CAB

- Réduire les déchets produits lors des événements financés par la CAB et inciter les communes adhérentes à déployer la charte.
- Réduire de 50% du gisement estimé (0,1 kg/hab.)



CIBLES

- Multidéchets
- Évènements



PILOTE

Service sport de la CAB

REALISATION CONCRÈTE

EN RÉALISANT UN ETAT DES LIEUX

- Réalisation d'un benchmark en vue de l'élaboration de la charte des bonnes pratiques (ex : gobelets et vaisselle réutilisables, lutte contre le gaspillage alimentaire, produits alimentaires sans emballages ou avec emballage consignés, mobilier et tissus réutilisables) avec éventuelles déclinaisons spécifiques selon le type d'activité (sportive, culturelle, ...).
- Dimensionner les quantités de déchets produits par flux et acteur en réalisant des pesées avant la mise en place d'actions ou estimation des flux par rapport au nombre de bacs
- Diffuser les outils d'autodiagnostic environnemental, comme celui créé par l'ADEME (<http://www.evenementresponsable.fr>)

EN MENANT DES ACTIONS DE REDUCTION

- Élaborer une charte de bonnes pratiques afin d'interdire les objets à usage unique et la joindre aux conventions pour les événements sportifs financés par la CAB (10 associations concernées)
- Commencer par un événement de petite envergure pour tester la charte
- Accompagner la mise en œuvre de la charte sur d'autres événements financés par la CAB ou dont la CAB est partenaire.

EN SENSIBILISANT

- Sensibiliser et inciter les communes adhérentes à utiliser la charte lors des conventions pour l'occupation du domaine public pour des événements.

EXEMPLES DE PARTENAIRES

ADMINISTRATIONS Direction de la collecte de la CAB, Communes adhérentes

ORGANISMES ADEME, OEC

ASSOCIATIONS Associations sportives, Autres associations à terme

CALENDRIER

2025 Identification des compétences et des besoins, Benchmark

2026 Mise en place de la charte éco-responsable, Test sur un événement pilote, Premier bilan

2027-2029 Déploiement de la charte, Sensibilisation des communes

2029 Bilan de l'action

MOYENS

MOYENS HUMAINS

0.4 ETP (12 jours/an pour le responsable PLPDMA, 60 jours/an pour les agents des services sport, commande publique, collecte des déchets)

MOYENS MATÉRIELS

- Supports de formation et de communication

BOÎTE À OUTILS

- « Développer les éco-manifestations / éco-événements » (<https://optigede.ademe.fr/sites/default/files/fichiers/R2-Ecomanif.pdf>)

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'événements chartés
- Nombre de participants à ces événements
- Nombre de communes adhérentes à la démarche
- Tonnages de déchets évités

OBJECTIFS REGLEMENTAIRES

■ **Loi AGECE** : Le consommateur bénéficie, lors de l'achat de son produit, d'une information sur la disponibilité ou non des pièces détachées

OBJECTIF QUALITATIFS DE LA CAB

■ Allonger la durée d'usage de ses équipements de pré-collecte, réduire les déchets mais aussi faire des économies à terme



CIBLES

- Multidéchets
- Évènements



PILOTE

CAB : Direction de la collecte des déchets

REALISATION CONCRÈTE

EN RÉALISANT UN ETAT DES LIEUX

- Identifier les besoins techniques du personnel et les formations
- Évaluer le nombre de bacs cassés et déterminer les types de casses récurrentes
- Évaluer le nombre et le type de pièces de rechange à acheter
- Déterminer le matériel nécessaire pour effectuer les réparations

EN FORMANT

■ Formation technique aux agents (responsables de collecte) à la maintenance de bacs et les consignes de sécurité (couvercles, roues).

EN MENANT DES ACTIONS DE REDUCTION

- Instaurer des contrôles préventifs
- Faire évoluer le règlement de collecte pour être plus incitatif auprès des usagers restreindre le nombre de bacs remplacés
- Sensibiliser l'équipe de collecte aux bons gestes de manipulation des bacs de manière à prévenir les risques de casse et augmenter la durée de vie des bacs
- Sensibiliser l'équipe de maintenance à la réparation des bacs cassés et à la récupération des pièces détachées sur les bacs hors d'usage

EXEMPLES DE PARTENAIRES

ADMINISTRATIONS

Service Ressources humains de la CAB

ORGANISMES

Organismes de formation, Organismes d'insertion

CALENDRIER

2024-2025

Identification des compétences et des besoins
Passation de marché fourniture
Modification du règlement de collecte

2024-2027

Actualisation des besoins
Formations techniques des agents
Contrôles préventifs

2029

Bilan de l'action

MOYENS

MOYENS HUMAINS

1ETP (pour l'état de lieux, la formation la réparation des bacs, et la maintenance)

Ainsi il nécessite de mobiliser le chef service déchets pour la modification du règlement de collecte et le suivi des indicateurs.

MOYENS MATÉRIELS

- Pièces détachées, supports de formation, atelier de maintenance

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de bacs réparés
- Nombre de contrôles préventifs
- Nombre d'agents formés

GISEMENT PRODUIT

11 kg/hab. par an (estimation de 25% déchets végétaux des déchèteries concernant les DV des communes et de 2T détourné par jardin partagé)

OBJECTIF DE REGLEMENTAIRE LAGEC

■ Généraliser le tri à la source des bio-déchets d'ici fin 2023

OBJECTIF DE LA CAB

- Réduire les quantités de déchets végétaux produites par les communes membres de la CAB
- Partager les bonnes pratiques et optimiser le travail en transversalité entre communes,
- **Réduire 15%** du gisement produit estimé (**7 kg/hab.**)
- Sensibiliser ses **5 communes adhérentes**



CIBLES

- Biodéchets
- Foyers
- Communes



PILOTE

CAB : Direction de la collecte des déchets

RÉALISATION CONCRÈTE

RÉALISER UN ETAT DES LIEUX

■ Recensement des actions déjà initiées par les communes à travers un sondage (broyage, gestion différenciée)

S'APPUYER SUR LA MISE EN PLACE DE JARDIN PARTAGES

- Faire un bilan de l'expérience des jardins partagés dans les quartiers politiques de la Ville (Montesoro, Paese Novu)
- Mener une réflexion sur la possibilité d'élargir la mise en place des jardins partagés à des nouveaux sites en lien avec le Service citoyenneté de la CAB

DIVERSIFIER LE SOUTIEN APPORTÉ AUX COMMUNES

- Recherche de financements et/ou formations pour accompagner les communes dans la mise en place d'un plan de gestion de déchets verts différenciée
- Animer des réunions de sensibilisation/retours d'expériences sur le broyage et la gestion différenciée avec les communes

EN COMMUNIQUANT DE MANIÈRE PERTINENTE

■ Relayer l'information du SYVADEC sur la promotion du compostage individuel

et collectif via les différents outils existants (publications, réseaux, ...)

■ Encourager les communes à l'usage d'essences résistantes à la sécheresse, à faible entretien et à croissance lente à travers une réunion de sensibilisation et des retours d'expérience intéressants (ville de Bastia)

EN RENCONTRANT LES ASSOCIATIONS

■ Rencontrer les associations portant sur les jardins partagés ou autres acteurs (les bénévoles dans les jardins partagés, associations, habitants de copropriétés)

EXEMPLES DE PARTENAIRES

ADMINISTRATIONS

Service développement de la citoyenneté / Service espaces verts / Communes membres de la CAB / Syndics SYVADEC

ORGANISMES

ADEME, OEC

ASSOCIATIONS

CPIE / Maisons de quartiers / Jardins partagés / Professionnels du jardinage

CALENDRIER

2024

Capitalisation des REX, notamment sur la gestion différenciée de la ville de Bastia

2024-2028

Bilan des jardins partagés existants et lancement des réflexions avec les associations / Formations, sensibilisation auprès des communes et REX / Communication : signalétique des sites, posts sur les réseaux, etc

2029

Bilan de l'action

MOYENS

MOYENS HUMAINS

(hors suivi de jardins et compostage partagé)

0,1 ETP pour la CAB pour le pilotage, la communication, la formation.

MOYENS MATÉRIELS

■ Supports de formation et de communication

BOÎTE À OUTILS

■ Conseil et assistance à la gestion

différenciée: <https://www.optigede.ademe.fr/fiche/mise-en-place-du-conseil-et-de-l-assistance-en-gestion-differenciee-aupres-des-collectivites>

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de jardins partagés
- Nombre sites de compostage partagé
- Nombre de communes accompagnées à la gestion de leurs déchets verts
- Nombre de réunions réalisées avec les communes

Axe 2

ACTION 5 : RÉDUIRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE DANS LES COMMERCES ET AUTRES ÉTABLISSEMENTS

GISEMENT PRODUIT

145 commerces alimentaires

Gaspillage alimentaire : 0.5 tonnes/an/commerce soit **1,1 kg/hab.**

OBJECTIF DE REGLEMENTAIRE LAGEC

■ Réduire le gaspillage alimentaire de **50% d'ici 2030** pour la restauration commerciale et de la restauration collective

■ **31/12/2023** : Interdiction d'élimination de tous les invendus non-alimentaires

OBJECTIF DE LA CAB

■ Inciter les commerces alimentaires à la réduction du gaspillage alimentaire
■ **Réduction de 35%** du gisement estimé soit 50 commerces sensibilisés



CIBLE

■ Déchets alimentaires



PILOTE

CAB : Service « Politique Alimentaire »
Chambres Consulaires

RÉALISATION CONCRÈTE

En **SELECTIONNANT** des commerces à accompagner

EN RÉALISANT UN ETAT DES LIEUX

- Réaliser une **enquête auprès des commerces, et restaurants** afin de connaître les actions déjà engagées, leurs connaissances sur la réglementation, leurs attentes et besoins.
- Réaliser une **réunion avec les établissements de la CAB déjà engagés sur la réduction des déchets** pour faire le bilan des points forts et points faibles. Ainsi, ces commerces pourraient devenir des ambassadeurs auprès des commerces non engagés.

ACTIONS À METTRE EN PLACE

- Concevoir un **guide sur les enjeux du gaspillage alimentaire** et les actions que peuvent conduire les commerçants (actions : amélioration des pratiques de commande, stockage, préparation, don des invendus...)
- Réaliser une **campagne de communication et une réunion avec les commerces non engagés**, pour les informer des objectifs réglementaires, informer de la démarche déjà engagée par d'autres commerces et présenter des retours d'expérience.
- Inciter les commerçants à déployer une offre à prix réduit pour les produits à dates courtes afin **d'améliorer** la vente de ces produits en fin de vie, valoriser les zones anti-gaspillage dans les magasins

- Sensibiliser les commerces alimentaires et les restaurants de la vente à emporter à l'**utilisation d'applications de lutte contre le gaspillage alimentaire** : **TooGoodToGo** (Application proposant à ses utilisateurs d'acheter à bas prix les invendus des magasins partenaires).
- Inciter à créer un **partenariat avec une association qui puisse récupérer les denrées non consommées** auprès des professionnels de l'alimentation et les redistribuer à un réseau d'associations pour une consommation le jour-même.
- **Sensibiliser** sur les dispositifs de récupération des fruits et légumes et autres invendus sur les marchés alimentaires à l'aide de partenariats avec des associations.

EXEMPLES DE PARTENAIRES

ADMINISTRATIONS

Direction de la collecte de la CAB et autres services
Communes membres de la CAB
Manager du centre-ville

ENTREPRISES

Commerces alimentaires, marchés alimentaires, Chambres consulaires

ASSOCIATIONS

Associations de lutte contre le gaspillage alimentaire, associations contre la précarité

CALENDRIER

2025

Réunion d'état des lieux auprès des commerces déjà engagés
Plaquette sur les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire que peuvent conduire les commerces

2025-2029

Sensibiliser et inciter les commerces et restaurants à la démarche
Suivi des actions
Animation de la démarche

2029

Bilan de l'action

MOYENS

MOYENS HUMAINS

0,3 ETP (CAB) par an (60j pour l'état lieux, le pilotage, la communication, la sensibilisation...)

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de marchés alimentaires dotés de dispositifs de récupération des invendus
- Nombre de commerces ayant des activités de collectes-transformation-redistribution des invendus alimentaires
- Nombre de commerces partenaires de « TooGoodToGo »
- Ratios de biodéchets collectés
- Taux de biodéchets dans les OMr (via des caractérisations du SYVADEC)

Axe 3

ACTION 6 : MOBILISER LES COMMERÇANTS, POUR QU'ILS PARTICIPENT À LA RÉDUCTION DES EMBALLAGES ET DÉCHETS RÉSIDUELS

GISEMENT PRODUIT

184 commerces alimentaires

375 restaurants

16,4 tonnes/an/commerce pour les flux OMr et emballages / papier

OBJECTIFS REGLEMENTAIRES LTEC ET LAGEC

- -5% par unité de valeur produite des déchets d'activité économique entre 2010 et 2030
- -15% des déchets ménagers et assimilés entre 2010 et 2030
- **01/01/2025** : Obligation de mise en place du tri dit 6 flux / 7 flux pour les entreprises du BTP : carton, métal,

plastique, verre et bois, déchets textiles / hors textiles, et avec fraction minérale, déchets de plâtre pour les entreprises du BTP

■ **2040** : fin de la mise sur le marché des emballages plastique à usage unique

OBJECTIF DE LA CAB

- Inciter les acteurs économiques à produire moins de déchets, notamment à réduire ses emballages et à accompagner ses clients au changement du comportement
- Inciter **120 commerces/an** au cours du PLPDMA, soit 20 commerces /an



CIBLE

■ **Multidéchets commerçants**



PILOTE

CAB : Direction développement économique

RÉALISATION CONCRÈTE

En organisant une opération COMMERCE TÉMOINS

EN ACCOMPAGNANT LES COMMERÇANTS

- **Sensibiliser** et mobiliser des commerçants et leurs employés sur les écogestes à appliquer.
- Créer une dynamique et faire émerger des projets de réduction des déchets et d'économie circulaire (regrouper les commerçants, ex : centre-ville, zone d'activité)
- Animer un **réseau de commerçants engagés**

EN DEPLOYANT UN LABEL COMMERCE RESPONSABLE

- Définir le calendrier de l'opération avec les partenaires
- Définir une liste d'engagements d'une charte des bonnes pratiques (critères d'évaluation permettant l'apposition du label)
- Rédiger la charte valorisant l'engagement des commerces sur la réduction des déchets
- Lancer une expérimentation dans la zone de centre-ville de Bastia
- Faire le bilan, l'améliorer et la déployer au reste du territoire

EN SENSIBILISANT SUR LES DÉMARCHES EXISTANTES

- Sensibiliser les créateurs d'entreprise à la prévention des déchets
- Sensibiliser les commerces aux coûts complets des déchets
- Acculturer les agents de la collectivité qui travaillent avec les commerces pour leur parler de l'offre d'accompagnement de la collectivité et les réorientent vers les services adéquats
- Informer les entreprises des aides existantes pour réduire leurs déchets (par exemple à travers par les chambres consulaires)
- Faire adhérer les commerçants / CHR à la charte de bonnes pratiques
- Sensibiliser sur le rôle de donneur d'ordre des acteurs qui importent des produits et matières du continent

EN VALORISANT LES ENTREPRISES ENGAGÉES

- Communiquer sur les commerces engagés auprès du grand public et les autres commerçants
- Proposer une journée de remise de labels et/ou un relais de la presse locale pour soutenir les commerçants

EXEMPLES DE PARTENAIRES

ADMINISTRATIONS

Direction de la collecte de la CAB et autres directions et services

ÉTABLISSEMENTS

Entreprises, Chambres Consulaires, Organismes de formation, incubateurs

PARTENAIRES LOCAUX

Union des commerçants, CAB, Manager de centre-ville

ASSOCIATIONS

Associations d'entreprises, Chambre des métiers et de l'artisanat

CALENDRIER

2025

Prospection de l'ensemble des commerces pour estimer ceux qui seraient intéressés
Définition le cahier des charges pour l'obtention du label « commerce responsable »

2026-2028

Labellisation des commerces et accompagnement de commerces souhaitant être labellisés
Suivi et accompagnement et labélisation de commerces (audits)

2028

Bilan de l'action

MOYENS

MOYENS HUMAINS

0,4 ETP par an (recensement des commerçants, définition de la charte, des outils de communication de la démarche, du benchmark des démarches similaires, création du logo, zone test, promotion des commerçants)

MOYENS MATÉRIELS

Création du cahier de charges, des outils d'audit, du label et des supports variés de communication

BOÎTE À OUTILS

- Coopérer avec les entreprises de mon territoire : <https://optigede.ademe.fr/mode-d-emploi-dechets-entreprises-collectivites>
- Commerçants 0 déchets : <https://optigede.ademe.fr/fiche/commerçants-zero-dechet>

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de réunions auprès des commerçants
- Nombre de commerces labellisés
- Nombre de chartes signées
- Nombre de commerces sensibilisés



GISEMENT PRODUIT

117 kg/hab. soit 20% des DMA (estimation de la part des assimilés par rapport au MODECOM national)

OBJECTIFS REGLEMENTAIRES LTEC ET LAGEC

- **-5%** par unité de valeur produite des déchets d'activité économique entre 2010 et 2030
- **-15%** des déchets ménagers et assimilés entre 2010 et 2030
- **01/01/2025** : Obligation de mise en place du tri dit 6 flux / 7 flux pour les entreprises du BTP : carton, métal, plastique, verre et bois, déchets textiles / hors textiles, et avec fraction minérale, déchets de plâtre pour les entreprises du BTP

■ **31/12/2023** : Interdiction d'élimination de tous les invendus non-alimentaires

■ **2040** : fin de la mise sur le marché des emballages plastiques à usage unique

■ **2015/2025** : Division par 2 du gaspillage alimentaire dans les secteurs de la distribution alimentaire et de la restauration collective

OBJECTIF DE LA CAB

■ Réduire 7% du gisement estimé (8kg/hab.)

■ Utiliser le levier financier afin d'inciter les acteurs économiques à produire moins de déchets



CIBLE

- Multidéchets
- Producteur non ménager assimilé (PA)



PILOTE

CAB : Direction de la Collecte

RÉALISATION CONCRÈTE

EN DEPLOYANT LA REDEVANCE SPÉCIALE

- Poursuivre le déploiement de la RS au sein du territoire en valorisant l'intérêt du tri à la source des biodéchets et les obligations de tri 5 à 7 flux
- Communiquer spécifiquement sur le coût de la gestion des déchets de l'entreprise et à l'intérêt économique de la mise en place de la redevance spéciale
- Mobiliser les partenaires types chambres consulaires, fédérations, têtes de réseau métier, associations de commerçants pour encourager chaque PA à développer des actions de réduction des déchets et les accompagner dans la recherche/mutualisation de prestataires déchets ou de partenaires de l'ESS
- Continuer le déploiement opérationnel de la RS (signature et actualisation de conventions, facturation et suivi des impayés, suivi du fichier des redevables, actualisation de la formule de calcul du coût de service, ...)

- Favoriser le retour d'expérience d'entreprises ayant diminué les coûts liés aux déchets et les quantités produites

EN ANALYSANT LES INDICATEURS

- Capitaliser sur les données concernant la production de déchets des producteurs assimilés
- Analyser les indicateurs de la mise en place de la RS (contributeurs, volumes, types de déchets) afin de mieux connaître les déchets assimilés collectés

EXEMPLES DE PARTENAIRES

ÉTABLISSEMENTS

Entreprises, Chambres Consulaires

PARTENAIRES LOCAUX

Union des commerçants

ASSOCIATIONS

Associations d'entreprises, Chambre des métiers et de l'artisanat

CALENDRIER

2024 - 2028

Continuer la signature des conventions et adaptation des bacs et le déploiement de la RS

2025 -2028

Plan d'actions communication
Analyser les indicateurs

2029

Bilan de l'action

MOYENS

MOYENS HUMAINS

1 ETP pour l'organisation du déploiement de la RS sur le territoire et la rencontre des entreprises

MOYENS MATÉRIELS

■ Supports de communication, registre et suivi des entreprises

BOÎTE À OUTILS

■ Mise en place d'une RS

<https://www.optigede.ademe.fr/fiche/mise-en-place-dune-redevance-speciale>

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de redevables
- Nombre d'impayés
- Volume total des bacs OMr des redevables
- Recettes annuelles de la RS

Axe 4

ACTION 8 : ACCOMPAGNER LES CHANGEMENTS DE COMPORTEMENTS EN FAVEUR D'UNE CONSOMMATION RESPONSABLE (DON, RÉEMPLOI, ETC.)

GISEMENT PRODUIT

94 kg/hab. par an (encombrants, textiles, DEEE, mobilier)

OBJECTIFS REGLEMENTAIRES DE LA LOI AGEC

- Une zone de dépôt destinée aux produits pouvant être réemployés doit être prévue sur les déchèteries.
- Les filières REP interviennent désormais sur l'ensemble du cycle de vie

des produits, notamment en favorisant l'écoconception et l'allongement de la durée de vie de ces produits, ainsi qu'en soutenant la réparation et le réemploi.

OBJECTIF DE REDUCTION DE LA CAB

- **Réduire 5%** du gisement estimé (3% pour le flux tout venant, DEE et 15% pour le flux textiles et 5% mobilier)

FICHE ACTION 8



CIBLE

- Encombrants
- Textiles
- Mobilier
- DEEE



PILOTE

CAB : Direction de la Collecte

RÉALISATION CONCRÈTE

EN RÉALISANT UN ETAT DES LIEUX

- Recenser des structures ayant une activité en lien avec la réduction des déchets
- Rechercher des formations pour accompagner les acteurs associatifs à la notion du réemploi, de la réparation et de la réutilisation

EN MENANT DES ACTIONS POUR LE RÉEMPLOI

- Inciter les commerçant à accepter les contenants apportés par les clients (emballages réutilisables, etc.)
- Organiser un vide-dressing biannuel dans le cadre du plan de communication régional mis en œuvre sous l'égide du Syvadec
- Étudier la possibilité de mettre en place un vide-grenier au sein des quartiers prioritaires, faire le bilan sur un quartier test et répéter l'action si le bilan est positif
- Lancer des événements vide-greniers et/ou brocantes, en partenariat avec les communes
- Inciter les associations à lancer des ateliers d'auto-réparation (à l'image des Repair-Cafés) pour favoriser le changement de comportement des usagers

EN COMMUNIQUANT

- Faire des réunions d'information sur les aides, les formations et les autres outils d'accompagnement pour les associations
- Promouvoir les plateformes numériques existantes de revente de matériel d'occasion ou de don (donnons.org, toutdonner.com, agora store, le bon coin, ...)
- Relayer les campagnes du SYVADEC en matière de réemploi (don, achat, seconde main, etc.)
- Relayer et enrichir l'annuaire régional de la réparation.

EXEMPLES DE PARTENAIRES

PARTENAIRES

Pour le portage de projet : OEC, ADEME, Chambres des métiers et des artisans, Centres de formations professionnels, Université de Corse (formations)

COLLECTIVITÉS

Pour la communication - la mise à disposition de locaux: Ville de Bastia, OPH, CAB, Syvadec

ASSOCIATIONS

Pour l'atteinte d'objectifs de réemploi : Associations, structures de réparation de vélos

CALENDRIER

2024 - 2025

État des lieux

2024 - 2028

Réunions, promotion espace de réemploi, communication formation des acteurs, mise en place de vide-dressing et vide-greniers

2026 - 2028

Organisation d'ateliers et d'évènements

2029

Bilan de l'action

MOYENS

MOYENS HUMAINS

0.2 ETP (3 jours/mois)

Moyens matériels : Boîte à outils « Réemploi et réutilisation » Optigede

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de formations sur le réemploi menées
- Nombre de vide greniers organisés
- Nombre de recycleries créées

Axe 5

ACTION 9 : INCITER À LA RÉDUCTION DE LA PUBLICITÉ PAPIER DANS LES BOÎTES À LETTRES

GISEMENT PRODUIT

5,6 kg/hab. par an en Corse en 2022, soit 2000 tonnes

OBJECTIF REGLEMENTAIRE

- Dispositif pour une publicité plus responsable prévu par la Loi Climat et Résilience.
- L'expérimentation « Oui Pub », sera déployée dans onze territoires dont la Corse ; l'opération est mise en œuvre par le SYVADEC (sur 3 territoires entre 2022-2025).

OBJECTIF DE REDUCTION DE LA CAB

■ **Réduire 50% de réduction** des imprimés avec l'opération OUI PUB du gisement estimé soit 4kg/hab.

FICHE ACTION 9



CIBLE

- Ménages



PILOTE

SYVADEC

RÉALISATION CONCRÈTE

EN SENSIBILISANT SUR LA RÉDUCTION DES IMPRIMES PUBLICITAIRES

- Expliquer aux habitants la démarche de publicité choisie et non subie
- Valoriser auprès de la population l'implication des grandes et moyennes surfaces à la réduction de leurs supports publicitaires

EN DÉPLOYANT LE DISPOSITIF OUI PUB

- Intégrer le dispositif OUI PUB expérimenté par le SYVADEC
- Relayer les supports de communication et de sensibilisation à destination des habitants
- Suivre la satisfaction des habitants
- Informer les citoyens sur le OUI PUB
- Suivre l'évolution du gisement des prospectus dans les DMA

EXEMPLES DE PARTENAIRES

COLLECTIVITÉS LOCALES

Direction de la Collecte de la CAB
SYVADEC
Mairies

ORGANISMES

ADEME

AUTRES ORGANISMES

Commerces de proximité
Bureau de poste
Grandes et Moyennes surfaces

CALENDRIER

2024-2026

Participer à l'expérimentation du SYVADEC.
Sensibiliser les habitants et valoriser l'implication des GMS

MOYENS

MOYENS HUMAINS

0,1 ETP par an pour la sensibilisation des habitants

0,2 ETP par an à partir de 2024 pour le suivi de l'opération

MOYENS MATÉRIELS

■ Réseaux sociaux

BOÎTE À OUTILS

■ <https://www.syvadec.fr/la-corse-0-prospectus/>

INDICATEURS DE SUIVI

- Taux d'apposition du Oui pub
- Taux de satisfaction
- Ratio de papier (voir d'imprimés dans les Omr via les caractérisations)

Axe 6

ACTION 10 : COLLECTER DES BOUTEILLES D'EAU EN PET POUR LA FABRICATION DE DE BOBINES POUR LES IMPRIMANTES 3D

GISEMENT PRODUIT

Selon l'ADEME, un salarié produirait entre 120 et 140 kilos de déchets sur le lieu de travail tous les ans par an. Les utilisateurs des infrastructures de la CAB continuent d'utiliser des bouteilles PET à usage unique.

CADRE REGLEMENTAIRE

- LTECV, LAGEC
- PTGD Corse

OBJECTIF DE REDUCTION DE LA CAB

- Faire rentrer dans les habitudes, la notion de valorisation
- Se placer dans une dynamique d'économie circulaire



CIBLE

- Agents de la CAB
- Usagers du Fablab



PILOTE

CAB

FICHE ACTION 10

RÉALISATION CONCRÈTE

EN DÉPLOYANT LE DISPOSITIF DE COLLECTE DES BOUTEILLES PET

- Fabriquer des bacs destinés à accueillir les bouteilles PET
- Établir les supports de communication et de sensibilisation des agents et des usagers du FabLab
- Organiser la collecte des bouteilles PET dans les différents sites de l'agglomération
- Faire un premier test à partir d'octobre 2024
- Communiquer sur les objets fabriqués à partir des bouteilles collectées

EXEMPLES DE PARTENAIRES

COLLECTIVITÉS LOCALES

CAB

ORGANISMES

ADEME

CALENDRIER

2024

Lancement

2025

Expérimentation

2026-2029

Répétition de l'action

MOYENS

MOYENS HUMAINS

0,2 ETP par an à partir 2024
0.5 jour/mois pour le suivi de
l'opération

MOYENS MATERIELS

Mailing et affiches ; véhicule léger pour
la collecte des bouteilles PET

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de bouteilles détournées
- Nombre d'objets fabriqués à partir
des bouteilles collectées

ACTION 11 : COLLECTER LES CAGETTES ALIMENTAIRES DU MARCHÉ DE BASTIA POUR LES RÉUTILISER

GISEMENT PRODUIT

chaque week-end, près de 350 cagettes sont jetées sur le Marché de Bastia.

CADRE REGLEMENTAIRE

- LTECV, LAGEC
- PTGD Corse

OBJECTIF DE REDUCTION DE LA CAB

- Pointer du doigt les nuisances liées à la production de déchets « cagettes » chaque semaine
- Montrer aux exposants que la réutilisation est possible
- Proposer aux exposants et aux usagers d'utiliser les cagettes usagées



CIBLE

- Exposants du marché alimentaire de Bastia



PILOTE

CAB

RÉALISATION CONCRÈTE

EN DÉPLOYANT LE DISPOSITIF DE COLLECTE DES CAGETTES ALIMENTAIRES

- Organiser la collecte des cagettes bois et plastique sur le Marché de Bastia
- Organiser la redistribution de ces cagettes pour les exposants et visiteurs / usagers en isolant les cagettes en un point
- Étudier la possibilité d'utiliser une partie des cagettes plastique au sein du FabLab
- Établir les supports de communication et de sensibilisation à destination des exposants du Marché et des usagers
- Faire un premier test à partir de janvier 2025

EXEMPLES DE PARTENAIRES

COLLECTIVITÉS LOCALES

CAB
Ville de Bastia

ORGANISMES

SYVADEC

AUTRES ORGANISMES

Organisations professionnelles et fédérations

CALENDRIER

<u>2025</u>	Lancement
<u>2026</u>	Expérimentation
<u>2027</u>	Évaluation / adaptation
<u>2028-2029</u>	Poursuite de l'opération si viable

MOYENS

MOYENS HUMAINS

0,2 ETP par an à partir 2024
4 demi-journées /mois pour le
monitorage de l'opération

MOYENS MATERIELS

Flyers et moyens de diffusion ;
véhicule léger pour la collecte des
cagettes

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de cagettes détournées



CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA